



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Une maladie cécitante orpheline : la myopie forte

Question écrite n° 12244

Texte de la question

M. Jocelyn Dessigny alerte M. le ministre de la santé et de la prévention sur la myopie forte. Selon les perspectives épidémiologiques, en 2050 la myopie devrait affecter près de 60% des Français, dont 10 à 20 % souffriront des formes graves pouvant aller jusqu'à la cécité, eu égard aux modifications de nos modes de vie (mode de vie citadin sollicitant de plus en plus la vision de près, et ce, dès le plus jeune âge, notamment par l'usage prolongé de l'écran des téléphones portables, des postes de travail en continu derrière des écrans d'ordinateur ainsi qu'un manque d'exposition à la lumière naturelle). Il s'agit donc d'un véritable enjeu de santé publique. Il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour améliorer la recherche médicale et scientifique en ophtalmologie et, précisément, sur la maculopathie myopique (myopie forte).

Texte de la réponse

Le contexte épidémiologique international montre de façon très claire l'augmentation de la prévalence de la myopie, et en particulier avec une progression forte en Asie de l'Est. Différents acteurs en France ont produit des études sur la prévalence et sur la perception dans la population en France, et ont diffusé ces résultats. Cette augmentation de la prévalence de la myopie représente un réel défi, particulièrement en terme de prise en charge et de soin. La France peut s'enorgueillir d'avoir des centres de recherche en Ophtalmologie parmi les meilleurs au monde. Ces centres ont pu bénéficier des instruments de structuration de la recherche, et la France dispose donc sur son territoire de l'Institut hospitalo-universitaire (IHU) Foresight porté par la fondation Voir et Entendre, créé sur la base de l'Institut de la Vision, et de l'Institut Carnot Voir et Entendre qui y est associé. Un biocluster récemment sélectionné, Brain and Mind, viendra encore renforcer ce dispositif. Certains projets financés par l'Agence nationale de la recherche (ANR) concernent également la myopie, avec deux chaires industrielles, SilverSight en 2014 et Myopiamaster en 2022, dont des projets sur le développement de l'œil, la cartographie de la cornée ou des maladies rares permettent d'apporter des connaissances sur le développement de la myopie. L'innovation pourrait être une réponse, au moins partielle, à cette montée de l'incidence de la myopie. Avec les guichets de soutien à l'innovation opérés par BPIFrance, des projets issus de l'industrie de la lunetterie, dont ceux portant sur la fabrication des verres de prescription, ont pu être soutenus. Les projets portant sur les verres dit freinateurs, qui pourraient ralentir la progression de la myopie, font également l'objet d'instructions approfondies pour un support de l'État. Enfin, les projets de lunettes actives ou disposant de capteurs et de capacités d'adaptation sont également proposés par les industriels.

Données clés

Auteur : [M. Jocelyn Dessigny](#)

Circonscription : Aisne (5^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12244

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur et recherche](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 octobre 2023](#), page 9138

Réponse publiée au JO le : [12 mars 2024](#), page 1877